

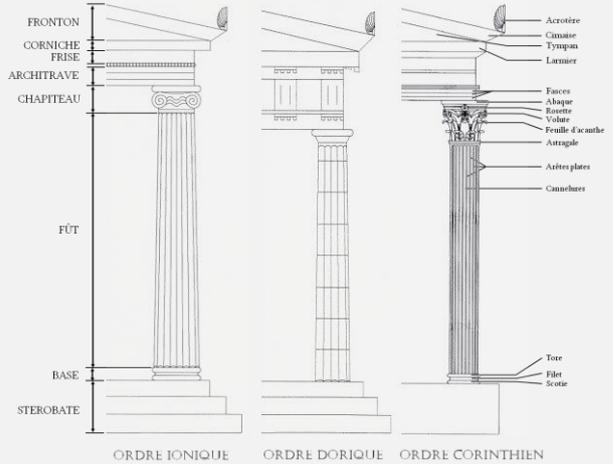


## Document 1 : Nemausus, colonie romaine

Au cours du **1<sup>er</sup> siècle avant notre ère**, Nîmes se détache progressivement de l'influence de Marseille pour entrer peu à peu dans l'orbite de Rome. Après la conquête de Marseille par César, la **romanisation de Nîmes** va s'accélérer ; la ville reçoit alors le titre de **Colonia Augusta Nemausus**, ce qui correspond à une colonie de droit latin. Ce titre de colonie permet à la ville de garder une certaine **autonomie politique** sans que la **romanisation** ne soit freinée.

Architecturalement, la ville prend ensuite une forme de plus en plus romaine avec la construction de plusieurs **bâtiments à caractère public** : Forum, temples, théâtre, amphithéâtre, thermes, sanctuaire dédié à la famille impériale.

## Document 2 : Les trois ordres architecturaux grecs

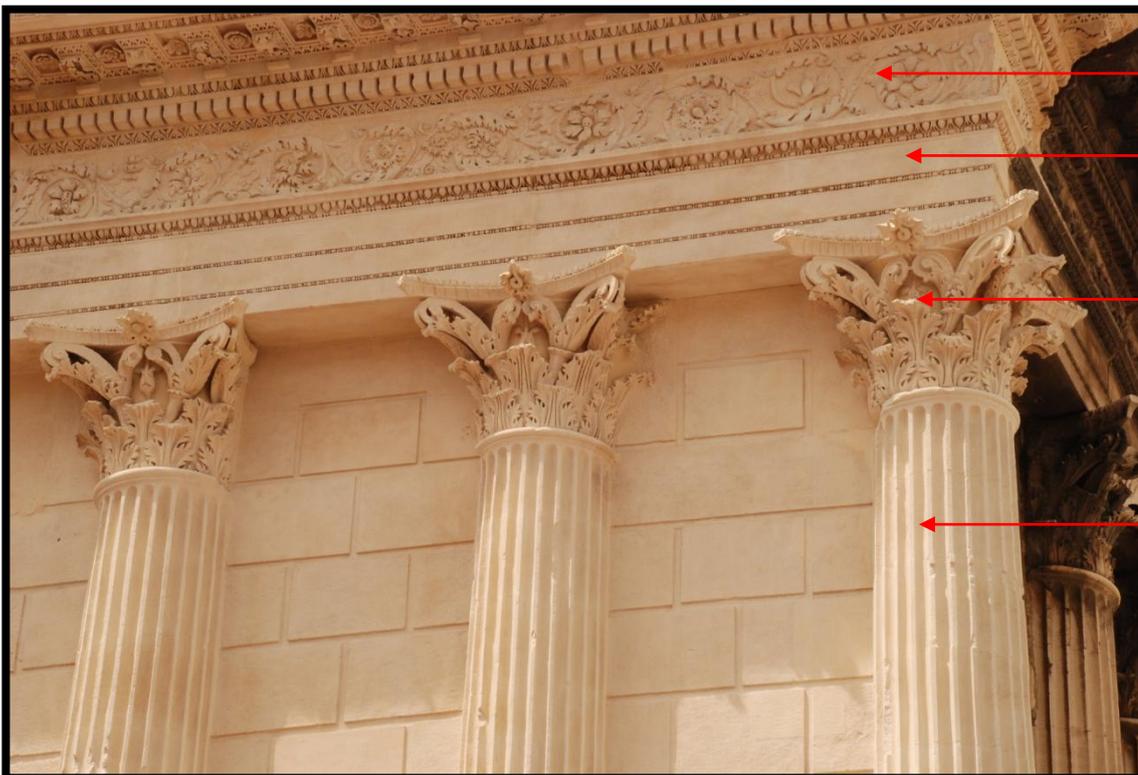


### ? Vrai ou faux ?

- 1/ La Maison carrée est d'ordre ionique.
- 2/ La Maison carrée est un rectangle.
- 3/ L'actuelle porte en bronze est d'origine.
- 4/ Toutes les décorations ont été sculptées « à la main ».
- 5/ Après l'époque romaine, ce temple a servi d'église.



VOTRE REPONSE : \_\_\_\_\_



.....

.....

.....

.....